

QUEL ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE ?

Alors que le monde universitaire est en pleine restructuration, il s'agit de s'interroger sur l'évolution et la portée de l'enseignement actuel de l'architecture et de dresser un état des lieux de la profession. C'est le sens du rapport remis au gouvernement par Vincent Feltesse, en avril 2013.

PAR HÉLÈNE DE GASSART

En 2012, la ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filippetti confiait à Vincent Feltesse, député de la Gironde, président de la communauté urbaine de Bordeaux, le lancement d'une vaste concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture. Ce rapport préconise diverses mesures – visant globalement à un étroit rapprochement entre les Écoles d'architecture et l'enseignement général de l'université – qui contribueraient à une amélioration du système existant.

QUELS PROFESSIONNELS POUR QUEL CADRE DE VIE ?

Les évolutions sociales et techniques des 50 dernières années, les rapports de forces économiques au sein de la sphère du BTP, les réflexions sur la ville durable et la recomposition de la ville existante dans la métropole refondent le métier des architectes. Plus que jamais, il lui faut être plus social, plus politique, plus technique, plus ouvert. « Il faudrait sans doute une mutation équivalente à celle opérée par la loi de 1977, et pour cela une vraie vision politique pour l'architecture », indique Michel Seban, architecte fondateur de l'agence Babel. Selon lui, la véritable portée du rapport a été de favoriser un constat partagé à la fois par les professionnels et les pouvoirs publics. On peut regretter la très faible représentation d'architectes praticiens de grande renommée, hors des représentations institutionnelles. On aurait pu par exemple recueillir l'opinion de telle ou telle équipe ayant



Soutenance de projet de fin d'études (PFE).

participé à la Consultation pour le Grand Paris qui posait « sur le devenir métropolitain, de façon nouvelle, la question de l'apport des architectes à l'élaboration de notre cadre de vie urbain ». Elle renvoyait également à la formation des professionnels qui vont intervenir dans les trente prochaines années sur la transformation des villes.

La mise en place implicite d'un concours d'entrée dans les Écoles d'architecture fixe de fait un *numerus clausus*, sans cadre légal réel, en laissant à ces dernières le soin d'improviser des critères de sélection fort inégaux d'une École à l'autre.

Cette sélection qui ne dit pas son nom résulte-t-elle d'un manque de place dans les écoles ou d'un excédent d'architectes sur le marché ?

« C'est bien à l'État de se demander s'il faut plus ou moins d'architectes, et pour quel exercice professionnel, car c'est une réponse politique à un besoin social », explique Michel Seban.

On observe, comparativement en Europe, que c'est en France que l'on dénombre le moins d'architectes. Avec 43 000 professionnels diplômés, dont 30 000 inscrits à l'Ordre, la France compte 45 architectes pour 100 000 habitants, contre 87 en moyenne en Europe, 52 au Royaume-Uni, 78 en Espagne, 80 aux Pays-Bas, 106 en Belgique, 150 en Suède et 1 280 en Allemagne¹.

« S'interroger sur l'augmentation ou non du nombre d'architectes à former renvoie à l'utilité publique que l'on veut leur conférer. De la réponse apportée à cette question,



Image de projet de fin d'études (PFE) d'un Musée de la danse - Amélie Lauret, étudiante Val-de-Seine.

“ Les enseignants architectes ne doivent pas être uniquement des universitaires car il est coutume de dire qu'un enseignement du projet doit être dispensé par des architectes praticiens-constructeurs ”

découle la question des moyens, de la tutelle, de la gouvernance et de la pédagogie. D'ailleurs, depuis la remise du rapport, où sont les propositions concrètes ? », se demande Michel Seban.

QUELLE TUTELLE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE ?

La question de la tutelle, ou double tutelle, des ENSA est secondaire, en soi.

Elle n'a d'intérêt que pour l'indication qu'elle donne sur la valeur accordée par l'État à l'architecture.

Si la question culturelle était dominante en matière d'architecture dans les années 70, elle s'est élargie à la problématique des ressources naturelles, de la transition énergétique et de la rénovation urbaine. La France a les plus faibles moyens alloués à l'enseignement de l'architecture. « Sait-on assez que les moyens financiers accordés aux architectes et aux ingénieurs par exemple ne sont pas comparables, quand on sait que le budget de formation d'un architecte est en moyenne de 7 000 €/an, tandis que celui d'un ingénieur s'inscrit dans une fourchette de 15 000 € pour les Écoles les plus modestes

à 80 000 €/an pour les plus prestigieuses ? », précise Michel Seban.

« Des progrès notables ont été faits en termes de locaux depuis une vingtaine d'années, mais la situation de départ était indigne. Il en va aussi du niveau de la pédagogie, qui permet de développer la recherche, d'inviter des enseignants de grande renommée et de favoriser les échanges internationaux pour les étudiants », poursuit l'architecte.

Jacques Hesters (architecte, au Conseil régional de l'Ordre), quant à lui, préconise d'intégrer une formation professionnalisante au cursus avant le diplôme, une dimension indispensable à l'exercice du métier d'architecte. Par ailleurs, il considère que le doctorat ne doit pas devenir le seul moyen d'accéder à l'enseignement supérieur pour un architecte. « Les enseignants architectes ne doivent pas être uniquement des universitaires car il est coutume de dire qu'un enseignement du projet doit être dispensé par des architectes praticiens-constructeurs », rappelle-t-il. Enfin, il constate que le rapport officialise le concours d'entrée comme mode de recrutement des étudiants. « Il serait légitime de mutualiser les épreuves d'admissibilité

comme le contenu des formations. Un référentiel commun des compétences éviterait les disparités entre les écoles, d'autant que les étudiants doivent pouvoir changer d'établissement en cours du cursus », toujours selon Jacques Hesters.

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE ?

Pour les étudiants, on peut regretter le manque de pluridisciplinarité dans les cursus : un enseignement sur le paysage, sur l'urbanisme ou la scénographie, des apports techniques et la pratique des chantiers constitueraient un enrichissement utile à la formation. Ils considèrent globalement que leur formation est trop générale ou trop théorique et ne les prépare pas assez à la vie professionnelle. Ils regrettent également de ne pas avoir eu suffisamment de stages pendant leurs études. En fin de master de cinquième année, ils aimeraient par exemple suivre des chantiers ou avoir la possibilité d'effectuer un stage de six mois sous la responsabilité de professeurs d'architecture ou d'ingénieurs. Ils ont globalement le sentiment de ne pas être assez préparés à la vie professionnelle. ●

1. Extrait d'un article d'Isabelle Rey-Lefebvre paru dans le journal *Le Monde* le 4 juillet 2012.